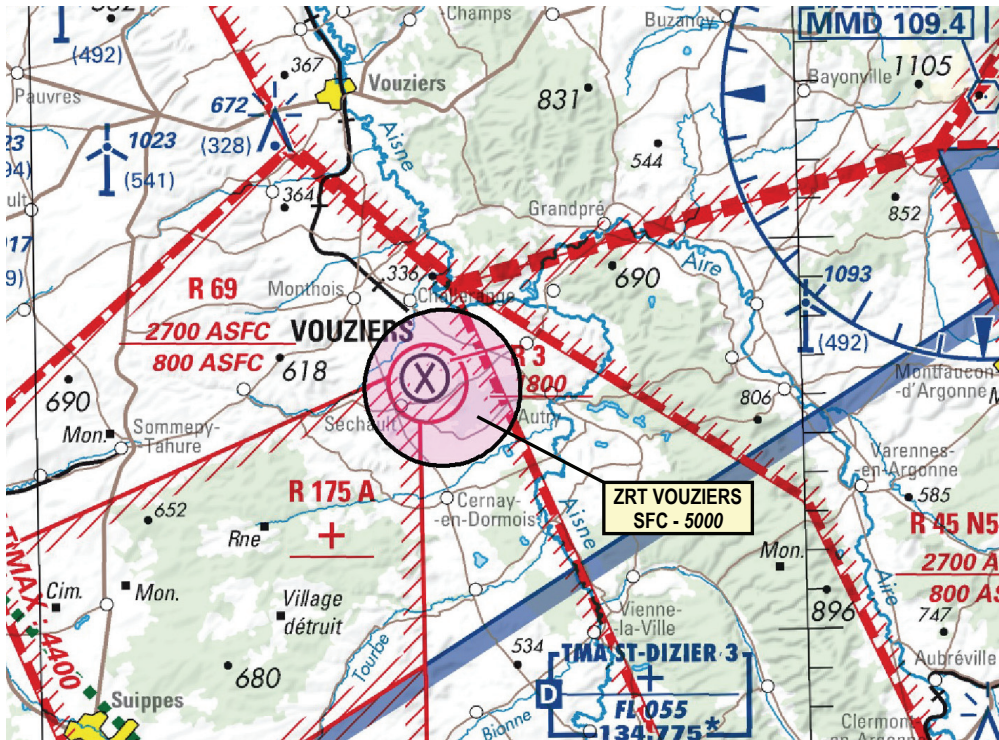


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) dans le cadre du déploiement d'un ballon captif dans la région de Vouziers (FIR : Reims LFEE)

En vigueur : Du 18 janvier au 31 décembre 2021



Extrait carte VFR OACI au 1 / 500 000 édition IGN 2020

ACTIVITÉ
Déploiement d'un ballon captif à Vouziers-Séchault.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable H24 par NOTAM à J-48H

INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : PARIS ACC/FIC : 125.700 MHz SAINT DIZIER APP : 134.775 MHz

GESTIONNAIRE
Directeur des vols

STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui lorsqu'elle est active se substitue aux parties d'espaces avec lesquelles elle interfère.

SERVICES RENDUS
Information de vol et alerte

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG/CAM : contournement obligatoire sauf et après autorisation du directeur des vols pour :
- les aéronefs militaires,
- les aéronefs assurant des missions de sécurité publique, d'assistance ou de sauvetage lorsque leur mission ne permet pas le contournement de la ZRT.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

Cercle de 2 NM de rayon centré sur : 49 16 24 N 004 45 55 E
SFC / 5000 ft AMSL

DISPOSITIONS PARTICULIERES

- Balisage diurne du câble par fanions rouges fluorescents implantés sur le câble tous les 50 m.
- Balisage permanent par 2 feux à éclats HI (1 blanc et 1 rouge implantés sous l'aérostat).
- Balisage nocturne par feux à éclats (idem ci-dessus) et projecteur (faisceau blanc) implanté aux points d'ancrage.
- L'aérostat est détectable par un radar et équipé d'un transpondeur (3/A et C : à paraître dans le NOTAM et mode détresse 7700 si rupture câble d'ancrage)

ORGANISMES A CONTACTER

Avant déploiement :

Escadron Avord :
Tél : 02 34 34 72 38
PNIA : 811 702 72 38

Pendant déploiement :

Directeur des vols : à paraître dans le NOTAM d'activation de la ZRT